



Conseil de l'Education et de la Formation

Le réaménagement du temps scolaire

AVIS n°16

Conseil du 26 septembre 1993

Résumé

Le Conseil de l'Education et de la Formation apporte, sous la forme d'un avis, sa contribution à la question du réaménagement du temps scolaire.

Cet avis est suivi d'une annexe présentant une synthèse d'un certain nombre de recherches et de rapports qui traitent de la problématique du temps scolaire dont le travail réalisé par la Commission des Rythmes Scolaires.

Table des matières
--------------------

1	Préambule.....	3
1.1	Calendrier annuel .....	3
1.2	Rythmes journaliers et hebdomadaires .....	4
1.2.1	Expériences de réaménagement du temps scolaire .....	4
1.2.2	Périodes d'enseignement .....	4
1.2.3	Accueil de l'élève.....	5
1.2.4	Information et formation.....	6
1.2.5	Participation et partenariat .....	6
1.3	En conclusion: le temps scolaire, un outil pédagogique.....	6
2	Annexe à l'Avis sur le réaménagement du rythme scolaire.....	7
2.1	Présentation générale du document .....	7
2.2	Historique.....	7
2.3	Constat et principes .....	8
2.4	Rappel des positions déjà prises par le Conseil de l'Education et de la Formation .....	9
2.4.1	Une école adaptée à l'élève.....	9
2.4.2	Du temps et de l'allure .....	10
2.5	Réaménager le temps scolaire .....	11
2.5.1	Un calendrier annuel mieux équilibré.....	12
2.5.1.1	Hypothèses .....	12
2.5.1.2	Tableau comparatif pour l'année 1994 - 1995.....	13
2.5.2	La journée et la semaine .....	13
2.5.2.1	Propositions pour l'enseignement fondamental .....	14
2.5.2.2	Propositions pour l'enseignement secondaire.....	16
2.6	Respect des rythmes scolaires et accueil de l'enfant.....	17
2.6.1	Accueil journalier.....	19
2.6.2	Accueil hebdomadaire.....	20
2.6.3	Accueil de longue durée.....	20
2.6.4	Les contrats C.A.T.E. : Ville-Enfant / Ville-Adolescent.....	21
2.7	Glossaire.....	21

## 1 Préambule

L'avis du Conseil se limite à l'enseignement obligatoire. Il ne prend pas en compte l'enseignement supérieur qui s'adresse plus particulièrement à des adultes. Toutefois, les membres du CEF soulignent la nécessité de liens entre l'enseignement supérieur et les autres niveaux quant à la fixation des dates des vacances.

Une approche centrée sur l'enfant et sur l'adolescent.

Le Conseil rappelle sa position décrite au chapitre 3 «Indices de dysfonctionnement du système d'enseignement et de formation en Communauté française de Belgique<sup>1</sup>. Situait d'emblée la préoccupation de l'enfant au centre du débat, il opte résolument pour un enseignement adapté à son public.

Le CEF insiste sur le fait que toute modification de l'organisation du temps scolaire doit prioritairement rechercher une amélioration des rythmes de vie des enfants et des adolescents pour leur faciliter les apprentissages et leur donner un plus large accès à une formation équilibrée et non viser la seule gestion du système pour répondre à des contraintes économiques ou pour satisfaire à des horaires d'adultes qu'il faut prendre en considération en d'autres lieux. Un véritable réaménagement du temps scolaire ne peut se résumer à un calcul du nombre d'heures de présence. Une autre manière de «vivre l'école» y contribue également.

Une approche globale.

Le Conseil estime que la détermination d'un réaménagement du temps scolaire implique une approche globale des besoins fondamentaux de l'enfant et de l'adolescent fréquentant l'école. En vue de cet objectif, tout projet de réaménagement doit prendre en compte la nécessaire liaison entre les trois temps scolaires: l'année, la journée et la semaine. C'est tout autant du découpage de ces trois temps que dépend la qualité du travail scolaire. Ainsi, il ne s'agit pas seulement d'émettre des propositions dans le chef d'une seule organisation temporelle (soit journalière, soit annuelle), ceci n'apporterait d'ailleurs pas de réponse équilibrée à la question des rythmes. Dès lors, le CEF considère que les temps de l'enfant ou de l'adolescent - temps de l'école, temps de la famille, temps du travail scolaire, temps des loisirs, temps de repos - devraient être approchés dans une globalité.

### 1.1 Calendrier annuel

Le CEF est bien conscient que l'alternance des périodes de travail et de repos dans l'année scolaire doit être mieux équilibrée et le temps réservé au repos doit être profitable en apportant à l'élève un réel bénéfice physique et mental.

S'il se prononce favorablement pour un nouveau découpage de l'année scolaire alternant d'une manière plus équilibrée les semaines d'activités pédagogiques et les semaines de vacances, le CEF estime cependant qu'il reste des contraintes à lever et que des mesures sociales, administratives et pédagogiques devraient accompagner ce changement.

Favorable à la dissociation du temps de l'enseignant et du temps de l'élève, le Conseil fait toutefois remarquer qu'un nouveau calendrier annuel modifiant les dates de vacances et/ou de rentrée scolaire soulève des problèmes notamment d'ordre contractuel et statutaire pour les enseignants temporaires actuellement en vacance d'emploi ou en congé du 1/7 au 31/83<sup>2</sup>.

Pour le CEF<sup>3</sup>, l'examen du temps scolaire s'accompagne « d'une meilleure répartition des activités scolaires et donc d'une révision des programmes, » ainsi que d'une nouvelle « place » à réserver aux évaluations formative et certificative.

<sup>1</sup> In Rapport CEF 1991 - 1992, pp. 27-28.

<sup>2</sup> La CSC et la CGSP ne peuvent marquer leur accord sur ces propositions que si ces dernières respectent le calendrier scolaire actuel (début et fin d'année scolaire: le 01/09 et le 30/06).

<sup>3</sup> Avis du Conseil de l'Education et de la Formation sur l'étude relative aux rythmes scolaires. 28 mai 1991.

Le Conseil demande que le vocabulaire attaché au calendrier annuel scolaire fasse dorénavant référence à des semaines et non plus à des jours d'ouverture des écoles.

Le Conseil attire l'attention sur le problème des plaines de jeux et des camps de vacances organisés pendant les congés scolaires. A cet égard, il propose de consulter le Conseil de la Jeunesse afin de se rendre compte du nombre et du rôle des jeunes animateurs concernés et de la compatibilité du calendrier entre l'enseignement supérieur et les autres types d'enseignement.

## 1.2 Rythmes journaliers et hebdomadaires

### 1.2.1 Expériences de réaménagement du temps scolaire

Si le Conseil appuie le projet d'expériences d'un réaménagement du temps scolaire, il attire l'attention des promoteurs sur une éventuelle dérive sociale que pourrait engendrer la différence de moyens organiques des écoles. Certaines écoles disposeraient plus que d'autres de moyens apportés par un type de parents qui déjà développent des valeurs de vie renforcées par le biais d'une nouveauté sur les rythmes scolaires. Il conviendrait donc de vérifier que ces expériences ne se fassent en réalité au détriment d'enfants que l'on voudrait par ailleurs protéger.

Si dans la journée, l'on veut faire coïncider au maximum niveau de vigilance, capacité d'attention, nature de la tâche et processus d'apprentissage, comme le propose la Commission des Rythmes Scolaires, on ne peut sous-estimer la diversité des problèmes pratiques à gérer dans l'école.

Citons deux exemples.

- à l'école primaire, la période de haute vigilance située en fin d'après-midi devrait être mise à profit par un prolongement d'activités qui feraient aussi partie de la journée d'école. Ce qui aurait comme conséquence de supprimer ou du moins réduire le volume des travaux à domicile pour autant que ceux-ci soient intégrés durant le temps scolaire comme travail personnel. Comment assurer cette activité sans en avoir les moyens?
- à l'école secondaire, vouloir regrouper une série d'activités - sportives, culturelles, sociales, ... - dans le projet de mi-temps pédagogique demanderait de multiplier les équipements, ce qui se traduirait par un nouveau programme d'investissement.

Vu les contraintes majeures d'espace, de temps, de nombre d'élèves, d'horaires, d'infrastructures (et particulièrement celle due à la rencontre entre nombre d'heures à organiser et disponibilité de locaux à occuper), l'organisation scolaire ne peut se rapprocher que dans une certaine mesure de l'équilibre des activités proposé par les chrono biologistes.

Le Conseil prétend qu'on ne peut actuellement demander plus à l'organisation scolaire sans d'abord mettre à sa disposition des moyens suffisants et lui laisser des «soupleses» pour des projets gérables. Il faudra notamment tenir compte des capacités et des contraintes spécifiques des écoles ainsi que de leur localisation. Les fréquences des horaires des transports en commun ne sont pas identiques pour des écoles situées en milieu rural ou en milieu urbain.

Les expériences ne pourraient se faire que là où s'exprimerait une réelle volonté à y participer. Elles exigent une réflexion voire une concertation de toute la communauté éducative.

### 1.2.2 Périodes d'enseignement

Présence ne signifie pas obligatoirement apprentissage ou épanouissement. «Il ne suffit pas de chercher quelle est la capacité maximum d'attention à tel ou tel âge. Il faut surtout se demander si les élèves s'ennuient...<sup>4</sup>.

A l'école fondamentale, disposant plus facilement de l'unité de temps et d'espace, c'est le rapport enfant-activité en cours qui pourrait décider du temps nécessaire à l'exécution du travail en tenant

---

<sup>4</sup> HUSTI, A. Enquête sur les rythmes scolaires. Le Monde de l'Education, mars 1990.

compte de la relation entre activité intellectuelle et temps de vigilance. Le travail scolaire ne subirait plus le seul découpage en tranches horaires de 25 ou de 50 minutes.

A cet égard, le CET a déjà précisé sa position et proposé des pistes d'action dans le chapitre : « Comment l'école fondamentale atteindra-t-elle ses objectifs ? »<sup>5</sup>.

Au secondaire, si l'on veut mettre fin au découpage des matières, donner plus de sens aux apprentissages, et tenir compte que la succession de périodes de 50 minutes provoque l'éclatement des matières et ne permet pas la mise en oeuvre d'une pédagogie du projet ni la pratique d'activités pédagogiques motivantes, le CET considère qu'il peut être plus intéressant d'assouplir et ou de grouper des périodes d'enseignement sans modifier le volume global des prestations. Mais il faudra le faire en tenant compte de publics différents, de l'âge des élèves et du type d'activités: certaines s'y prêtent moins que d'autres.

Le CEF estime de plus, que cette proposition de concentration d'heures pourrait être bénéfique aux enseignants qui travaillent dans plusieurs écoles. Elle pourrait alors s'effectuer en alternance sur un temps plus court dans une école à la fois si des conditions administratives et des dispositions contractuelles le permettaient.

Cependant, cette pratique demanderait à la fois une possible souplesse sur le terrain pour faciliter le travail des équipes pédagogiques et un accord administratif bien clair qui en permettrait l'exercice sans ambiguïté.

La charge annuelle des enseignants restant constante, la répartition des périodes d'enseignement pourrait être organisée autrement.

### 1.2.3 Accueil de l'élève

Dans un avis précédent<sup>6</sup>, et concernant le rapport intermédiaire relatif au calendrier annuel de la Commission des Rythmes Scolaires<sup>7</sup> le Conseil de l'Education et de la Formation estimait déjà « impératif d'aller plus avant dans l'examen de ce problème de société, « et «de mettre préalablement en place au profit de tous les jeunes, les structures d'accueil, entre autres culturelles et sportives, en dehors des temps scolaires »<sup>8</sup>. Constatant que l'enfant passe de plus en plus un temps «social» à l'école, le CEF dit en préalable que l'accueil de l'enfant à l'école doit être reconnu par la société. La présence d'enfants à l'école, en dehors des heures scolaires, dérive d'un besoin créé par la société qui demande à l'école de gérer ce temps d'accueil. Aussi, la société se doit de donner plus et mieux à l'école pour accomplir cette mission.

Le Conseil estime que le temps qu'un enfant passe à l'école pourrait mieux être utilisé. Pour répondre aux objectifs qui viseraient à assurer un meilleur équilibre entre les diverses activités scolaires et à accueillir l'enfant pendant son temps de loisirs, les écoles devraient disposer de moyens suffisants, notamment en encadrement, ce dont elles ne disposent toujours pas à ce jour. L'actuelle insuffisance de structures d'accueil, l'inadaptation des espaces scolaires, éducatifs, culturels et sociaux, principalement dans les zones d'éducation prioritaires sont à considérer comme de sérieux obstacles à la réussite d'une politique novatrice du temps de l'enfant.

On peut d'ailleurs affirmer qu'un accueil mieux organisé à l'école, bénéficiant notamment d'un personnel compétent, favorisera la réussite scolaire de tous les enfants. Aussi, la réflexion à propos d'un futur système scolaire (l'école comme lieu ouvert, éducatif, social, culturel, sportif) doit intégrer des propositions pour une qualité de vie qui concernerait à la fois l'enfant et l'enseignant et qui se passerait aussi bien pendant le temps d'obligation scolaire et pendant le temps d'accueil valorisé.

---

<sup>5</sup> Rapport du Conseil de l'Education et de la Formation. 1991 - 1992, pp. 54-56.

<sup>6</sup> Avis du Conseil de l'Education et de la Formation sur l'étude relative aux rythmes scolaires. 28 mai 1991.

<sup>7</sup> Rapport de la Commission des Rythmes Scolaires du 4 octobre 1991.

<sup>8</sup> A cet égard, le CEF a déjà énoncé une série de propositions financièrement chiffrées pour améliorer l'organisation de l'accueil de l'enfant dans les écoles (voir Avis n°11 adopté le 20 janvier 1993 : « Articulation des objectifs et des moyens pour l'enseignement fondamental »).

#### 1.2.4 Information et formation

Le Conseil souhaite que les enseignants et les parents soient sensibilisés à la problématique des rythmes de vie des enfants et des adolescents. Les apports de la psycho chronobiologie devraient faire l'objet d'informations mises à leur disposition et trouver leur place dans les modules de formation continue pour enseignants et pour parents.

Dans le cadre d'une meilleure connaissance de l'enfant et de ses environnements, l'accent pourrait être mis sur l'importance des rythmes biologiques, personnels et sociaux, sur la relation entre le temps et les espaces de vie ainsi que sur la conséquence de leur aménagement pour les enfants et leur réussite scolaire.

#### 1.2.5 Participation et partenariat

Comme il a déjà été relevé, les expériences de réaménagement du temps scolaire devraient être effectuées avec la participation des différents acteurs des communautés éducatives.

### 1.3 En conclusion: le temps scolaire, un outil pédagogique

En regard du projet de réaménager le temps scolaire, le Conseil de l'Education et de la Formation appuie toute politique qui irait dans le sens d'une meilleure gestion du temps scolaire. Cette dernière ne peut que favoriser la réussite des élèves et plus particulièrement celle de ceux dont la scolarité pose problème.

Le Conseil estime que pour être efficaces, les mesures liées au réaménagement des différents temps scolaires devraient s'inscrire dans une approche multiple de la problématique: faire référence à une école du sens et de la cohérence, de l'équilibre, du développement global, et de la continuité.

Le Conseil souligne que le projet d'un réaménagement du temps scolaire révèle des contraintes administratives. Il propose que des mesures concrètes (sociales et pédagogiques) accompagnent le projet. Sans elles, le projet risque fort de ne pas atteindre l'objectif attendu.

## 2 Annexe à l'Avis sur le réaménagement du rythme scolaire

Documents reçus au CEF dont des synthèses ont été rédigées à l'intention des membres du Bureau :

- L'accueil des enfants en dehors des heures scolaires. Résultats d'une enquête réalisée auprès des directeurs d'écoles fondamentales de l'enseignement libre subventionné. Septembre 1991.
- Rapport de la Commission des rythmes scolaires. Résumé et propositions. 4 octobre 1991.
- Radioscopie de l'Enseignement. Garderies - services de midi. Données et commentaires. 31 mars 1992.
- Enquête réalisée à l'initiative de la Ligue des Familles. « Du rythme d'enfer au rythme d'enfant. » 13 octobre 1992.

Documents publiés par le CEF faisant référence au temps scolaire :

- Avis du Conseil de l'Education et de la Formation sur l'étude relative aux rythmes scolaires. 28 mai 1991.
- Indices de dysfonctionnement du système d'enseignement et de formation en Communauté française de Belgique» (cf. Rapport CEF, 1991-1992).
- Avis n°3 : « Objectifs particuliers à l'enseignement fondamental ».
- Avis n°11 : « Articulation des objectifs et des moyens de l'enseignement Fondamental » - « L'accueil de l'enfant » Janvier 1993.

### 2.1 Présentation générale du document

Le document commence par un bref historique qui relève que l'approche de la question des « rythmes scolaires » est passée d'un constat commun: celui de la « fatigue de l'écolier » à des premières recherches en chronologie. Plusieurs facteurs et acteurs interfèrent comme « donneurs et preneurs de temps ». En cette matière, le Conseil a émis quelques principes fondamentaux repris dans ses différents travaux sur les objectifs.

Le dossier du réaménagement du temps scolaire comporte une réflexion en trois temps: l'année, la journée et la semaine, temps sur lesquels s'est penchée la Commission des Rythmes Scolaires. Nous avons réalisé une synthèse du Rapport de la Commission. Le temps passé à l'école par l'enfant ou l'adolescent est de plus en plus conséquent et pose problème. Si chez nous, cela reste de l'ordre de l'initiative dispersée (qui doit assumer cet accueil ?), la France a traduit en actions concrètes un plan ambitieux. Enfin, un glossaire aidera le lecteur à comprendre les concepts issus de la chronobiologie.

### 2.2 Historique

Les premières réflexions en matière de rythmes scolaires l'on été à partir de ce que l'on a appelé « la fatigue de l'écolier ». Ces réflexions traitaient des divers troubles de l'enfant, physiologiques ou comportementaux vus comme manifestations d'une organisation insatisfaisante du temps passé à l'école.

Par après, si des propositions ont bien été avancées au fil des ans pour tenter de mieux organiser les rythmes scolaires, et de réformer le calendrier scolaire, elles furent émises au profit de préoccupations d'adultes qui prirent le pas sur celles de l'enfant. Ces propositions étaient motivées par le souci d'une meilleure gestion du système éducatif et liées à des préoccupations économiques (tourisme). C'est le cas des vacances qui d'abord liées aux travaux des champs ont par la suite concerné toute la population, mais ne sont pour les enfants qu'un élément de leurs rythmes de vie, indissociables des rythmes de la journée et de la semaine, rythmes eux-mêmes organisés en fonction des contenus, des programmes et des méthodes pédagogiques.

A partir des années soixante, une approche scientifique et pluridisciplinaire du problème s'est mise en place (équipe de physiologistes, psychologues, sociologues, pédiatres, linguistes, ...)<sup>9</sup>.

---

<sup>9</sup> Voir à cet égard les travaux du professeur T.H. HELLBRUGGE cités par le professeur H. MONT AGNER de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale.

Cette dernière approche a pris en compte les rythmes chronobiologiques et chronopsychologiques<sup>10</sup> des enfants, c'est-à-dire les rythmes circadiens ou journaliers, ultradiens, plus rapides de quelques minutes, infradiens, plus lents et à durée plus longue, et de leur liaison avec l'organisation du temps scolaire de la journée, de la semaine et de l'année (cf. glossaire en fin de document).

C'est à partir de cette approche scientifique que l'on a perçu quand et comment les rythmes biologique de l'enfant se structurent et évoluent en fonction de l'âge, des caractéristiques individuels et des facteurs d'environnement: le comportement, les habitudes, les rythmes de vie et de travail des parents, les contraintes des institutions qui accueillent l'enfant et l'adolescent apparaissent alors comme les principaux «preneurs de temps».

D'autre part, les études des rythmes de l'enfant ont montré que, quelles que soient la classe d'école observée et la démarche pédagogique du maître, les capacités requises pour apprendre ne sont pas les mêmes à tout moment du temps scolaire et qu'elles varient grandement d'un enfant à l'autre. L'optimisation de l'apprentissage passe donc par un réaménagement des horaires scolaires sur la base de contraintes aujourd'hui de mieux en mieux connues et en fonction d'un plus grand souci de différenciation. .

### 2.3 Constat et principes

Nous savons que plusieurs catégories de « facteurs interfèrent dans le domaine des rythmes scolaires, induisent des contraintes et traduisent des intérêts pas toujours homogènes »<sup>11</sup> ou convergents :

- les facteurs physiques comme l'âge de l'enfant;
- les facteurs psychologiques comme son comportement;
- les facteurs économiques que sont les coûts au sens large du terme: possibilités d'accueil des enfants, conditions de vie différentes familles, fonctionnement des entreprises;
- les facteurs sociologiques qui recouvrent le rythme de vie des parents, les habitudes liées aux raisons folkloriques, historiques ou religieuses, les conditions de vie professionnelle des enseignants.

Le nombre, la variété et l'interférence de ces facteurs nous induisent à penser que toute nouvelle mesure pouvant contribuer à un meilleur aménagement des rythmes de vie de l'enfant et de l'adolescent, ne serait possible qu'à partir d'une réflexion globale de la question et d'une action conjointe des partenaires éducatifs.

Par ailleurs, nous pensons que les mesures proposées peuvent s'articuler à des principes déjà énoncés par le Conseil de l'Education et de la Formation à savoir :

- l'année scolaire doit être considérée comme un processus pédagogique et éducatif continu, dans lequel s'inscrit chaque période de travail de l'année et qui s'inscrit lui-même dans l'unité et la continuité d'un cycle pédagogique pluriannuel.
- la conduite des enseignements et des apprentissages, l'organisation des évaluations, doivent être établies, de façon à favoriser, tout au long de l'année, la continuité et la régularité du travail des élèves en tenant compte de la diversité de leurs rythmes d'acquisition.

Enfin, émettre des propositions dans le chef d'une seule organisation temporelle (soit journalière, soit annuelle) n'apporterait pas une réponse équilibrée à la question des rythmes, aussi, nous considérons :

- que le temps de l'enfant ou de l'adolescent - temps de l'école - temps de la famille - temps du travail scolaire - temps des loisirs - temps repos - impose une approche globale;

---

<sup>10</sup> Voir à cet égard les travaux des professeurs Fr. TESTU (Laboratoire de psychologie expérimentale de Tours) en psychochronobiologie, KRIM en pédiatrie et RESTOIN en biologie ainsi que les travaux du Docteur VERMEIL.

<sup>11</sup> Rapport sur le calendrier scolaire. Commission sur le calendrier et les rythmes scolaires. Paris, avril 1992, p.6.

- qu'une autre globalité paraît impérative, celle de faire collaborer voire associer les acteurs organisationnels comme l'école, les communes, les associations culturelles et de loisirs, ... en vue d'accueillir l'enfant pendant son temps de loisirs et de lui assurer un meilleur équilibre entre les diverses activités.

## 2.4 Rappel des positions déjà prises par le Conseil de l'Education et de la Formation

L'approche scientifique des rythmes de vie des enfants a été rappelée par l'important travail de la Commission des Rythmes Scolaires<sup>12</sup> dont le rapport intermédiaire relatif au calendrier annuel (février 1991) avait fait l'objet d'un avis du Conseil de l'Education et de la Formations<sup>13</sup>. Celui-ci estimait « impératif d'aller plus avant dans l'examen de ce problème de société » et « de mettre préalablement en place au profit de tous les jeunes, les structures d'accueil, entre autres culturelles et sportives, en dehors des temps scolaires ».

Pour le Conseil, l'examen des rythmes scolaires s'accompagnait « d'une meilleure répartition des activités scolaires et donc d'une révision des programmes, » ainsi que d'une nouvelle « place » à réserver aux évaluations formative et certificative.

### 2.4.1 Une école adaptée à l'élève

A la suite de ce premier avis, le Conseil de l'Education et de la Formation a continué à se pencher sur ce problème. Ainsi au chapitre 3 « Indices de dysfonctionnement du système d'enseignement et de formation en Communauté française de Belgique » (cf. Rapport CEF, 1991-1992, pp. 27-28), le Conseil aborde des pistes de solutions concernant les rythmes scolaires.

Le Conseil adopte une position très claire quant à la question de savoir si l'école doit s'adapter à l'élève ou l'élève à l'école. Situait d'emblée la préoccupation de l'enfant au centre du débat, il opte résolument pour un enseignement adapté à son public.

S'inspirant des considérations du Professeur A. Roosen, le Conseil dénonce une série de caractéristiques organisationnelles de notre enseignement et formule une suite de reproches de l'actuelle organisation scolaire :

- l'imposition à l'enfant de s'adapter à l'école, empêchant celle-ci de pratiquer la moindre différenciation, ainsi:
  - o la lourdeur des programmes, davantage axés sur l'encyclopédisme des matières que sur l'acquisition de méthodes, impose à l'enseignant d'adopter une pratique frontale, ce qui est la négation de l'individualisation;
  - o l'éparpillement des matières dans le temps, leur succession rythmée par des contingences d'organisation et nullement par la visée d'une cohérence dans les apprentissages (surtout dans l'enseignement secondaire) renforcent encore cet inconvénient;
  - o la dispersion des prestations d'un enseignant sur plusieurs classes, sur plusieurs écoles, l'empêche de bien connaître ses élèves, et exclut de les considérer dans leur singularité.
- l'enseignement est un lieu artificiel où l'on ne vit pas, où l'on se prépare à ... l'avenir ..., ainsi :
  - o le saucissonnage des matières, l'absence d'interdisciplinarité, la priorité absolue donnée au cognitif, l'exclusion presque totale du corps et de l'affectif dans les apprentissages, l'excès quantitatif de travail à fournir par les élèves, à l'école et à la maison, tout cela fait qu'à l'école, on ne

<sup>12</sup> Rapport de la Commission des Rythmes Scolaires. 4 octobre 1991.

<sup>13</sup> Avis du Conseil de l'Education et de la Formation sur l'étude relative aux rythmes scolaires. 28 mai 1991.

vit pas. On accumule les provisions pour vivre un jour, mais on n'y goûte pas.

Le Conseil reprend à son compte les solutions préconisées par la Commission pour rencontrer les reproches qui ont été formulés :

- réaliser un équilibre entre les apprentissages menant au triple développement cognitif, moteur et affectif;
- donner du sens aux apprentissages, pour que les élèves puissent comprendre la portée des savoirs qui leur sont proposés, les utiliser à bon escient, et devenir les acteurs réels de leurs apprentissages;
- optimiser les temps d'apprentissages, en s'appuyant notamment sur la modulation et la durée des périodes de cours, l'utilisation de pédagogies différenciées et actives, l'évaluation continue, l'organisation des apprentissages dans le respect des rythmes chronobiologiques, etc.

Il s'agit bien là de construire un enseignement qui prenne en compte l'apprenant dans sa dimension d'être, qui le considère comme un acteur, qui le rencontre dans sa spécificité. Il s'agit d'un enseignement qui se développe en réponse aux demandes et aux besoins des élèves, qui s'adapte à eux.

#### 2.4.2 Du temps et de l'allure

Dans le document « Objectifs particuliers à l'enseignement fondamental », chapitre « Comment l'école fondamentale atteindra-t-elle ses objectifs? » (Avis n°3) le Conseil fait de nouveau part de son intérêt à revoir, les rythmes scolaires.

La préoccupation première des objectifs est de placer l'élève au centre du système éducatif. La mission de ce premier enseignement est de laisser « mûrir » à leur rythme les corps, les intelligences et les coeurs.

Il ne pourra y parvenir que s'il est tenu compte de cette loi de la psychologie génétique: Tous les enfants passent, au cours de leur croissance, par la même série de stades de développement dont le moment d'apparition diffère selon les individus. Nous devons tenir compte de son évolution, tant psychologique que physiologique, indépendamment de son âge qui peut se percevoir, dans ce domaine-ci, comme un repère artificiel.

Si le milieu scolaire, complémentaire à la famille, s'oblige à offrir à l'enfant des stimulations autres que familiales, il doit le faire tout en respectant son rythme naturel de vie : repos, soins, activités, jeux. Ainsi, tout au long de sa scolarité et plus particulièrement au moment où, pour la première fois, il abordera l'école l'enfant bénéficiera d'un climat d'accueil et de sérénité lui permettant épanouissement personnel et socialisation.

Ensuite, l'enfant doit pouvoir continuer à vivre pleinement ses périodes de maturation, selon son meilleur rythme, acquérir et consolider les attitudes, les comportements et les connaissances nécessaires à la poursuite harmonieuse de son développement par une organisation structurée adaptée. La gestion du temps de la journée et de la semaine demande que l'on prévoie des alternances entre des types d'activités :

- selon les besoins de l'enfant: repos, calme, flânerie, ...;
- selon leur dominante: physique, intellectuelle, sportive, manuelle, sociale, musicale, ...;
- selon leur mode de groupement des élèves: travail individuel, collectif, en groupe d'âge ou interâge, -selon leurs modes d'approche des apprentissages: concret, visuel, oral, écrit, fonctionnel, structuré, ...

C'est le rapport enfant-activité en cours qui pourrait décider du temps nécessaire à son exécution (rapport entre activité intellectuelle et temps de vigilance). Le travail scolaire ne subirait plus le seul découpage en tranches fixes de 25 ou de 50 minutes. L'organisation du calendrier de l'année scolaire devrait aussi tenir compte des rythmes de l'enfant.

Chaque élève a un rythme propre de développement. Prendre en considération cette vérité élémentaire, c'est reconsidérer l'organisation des classes d'âge où la compréhension des notions est attendue de manière identique de tous les élèves dans le même temps. Pour que l'élève puisse disposer d'un temps suffisant pour parcourir cette première étape à son allure doivent être reconnues et acceptées les différences d'aptitudes, d'allures, de rythmes de travail, d'adaptation, nécessitant un enseignement approprié et différencié.

Afin de respecter la diversité des rythmes individuels d'apprentissage, il conviendrait idéalement que les enfants puissent parcourir le cursus scolaire selon leur propre allure.

Il faut donc un système qui assure la continuité des apprentissages et atténue les ruptures provoquées par la division de la scolarité en périodes d'une année - avec les corollaires - les redoublements et les retards.

L'étalement des apprentissages exige, par ailleurs, la mise en place d'une organisation des concertations des adultes comme service à la conception et à la gestion des apprentissages en cycles.

La répartition des élèves et leur avancement ne devraient plus s'effectuer en fonction du critère de l'âge mais en fonction de critères de croissance et de maturation supportés par une évaluation formative permanente.

Il faut donc abandonner l'unité «année scolaire» correspondant à une année d'étude avec évaluation normative qui détermine le passage de classe ou le redoublement et remettre en question certaines «traditions scolaires» telles que révisions et examens pour au contraire valoriser au maximum le temps scolaire en le consacrant à l'apprentissage et au développement global.

## 2.5 Réaménager le temps scolaire

Les différents travaux relatifs à un réaménagement du temps de vie des enfants, produits soit par des scientifiques, des responsables pédagogiques, des organisations syndicales, des associations de parents, ... font apparaître que l'alternance des temps sociaux, familiaux, individuels, professionnels, culturels, ... souvent dirigée par les adultes a des conséquences évidentes pour les enfants, sur leurs rythmes et sur l'alternance de leurs propres temps dans la famille, dans l'école, dans leurs divers environnements.

A la lecture de ces recherches, on peut mieux comprendre la construction, la régulation et aussi les dysfonctionnements dans les processus d'adaptation de l'enfant aux rythmes qui marquent son existence, de ses capacités de réponse et d'ajustement aux questions et difficultés de ses environnements successifs, y compris l'école. Ainsi, l'observation des élèves tout au long du temps scolaire, tout au long des vingt-quatre heures et d'un jour à l'autre, révèle que ceux-ci ne sont pas prêts à faire n'importe quoi n'importe quand :

- certains moments paraissent plus favorables que d'autres pour les capacités d'attention, les capacités de mémorisation, les capacités de compréhension, la stabilité comportementale, etc, soit chez la majorité des élèves, soit chez quelques uns;
- parallèlement, d'autres moments paraissent plus défavorables ou se caractérisent par de telles fluctuations que toute activité pédagogique semble aléatoire.

Aussi les propositions relatives aux rythmes scolaires doivent aller dans le sens d'une meilleure gestion scolaire visant surtout à faciliter les apprentissages individuels (différenciés) des élèves et offrant un accès plus équilibré aux pratiques culturelles, sportives et artistiques.

Cela implique que l'élève soit d'abord considéré comme un enfant, c'est-à-dire comme un être dont les compétences et les performances se modulent au fil du temps, en fonction de ses différents milieux de vie qui agissent comme «donneurs de temps».

Cela implique que ce ne soient pas les emplois du temps des adultes qui génèrent ceux des enfants.

### 2.5.1 Un calendrier annuel mieux équilibré

Des études réalisées par les équipes du Professeur Montagner<sup>14</sup> dans des Centres de vacances, il ressort que toute une série de variables observées chez les enfants la première semaine comme les durées de sommeil (plus faibles), les comportements (isolement, agression), la présence de maladies, ... se stabilisent ou présentent une fréquence diminuée la deuxième semaine (diminution significative des états de fatigue). C'est pourquoi il a paru souhaitable aux chercheurs que la durée minimale des modules de vacances soit supérieure à une semaine.

Par ailleurs, ces chercheurs ont fait remarquer que l'étude des fluctuations des variables physiologiques et comportementales au cours de l'année a révélé que, chez les adultes comme chez les enfants, le moment de plus grande variabilité et de plus grande vulnérabilité somatique et psychique se situe aux environs de février/mars. En conséquence, il a paru logique aux chercheurs qu'un module de deux semaines de vacances soit placé à ce moment. D'autres modules placés en aval et en amont de cette période fragile pourraient être prévus en avril-mai, en octobre-novembre et en décembre-janvier. Ainsi placés, ils permettraient d'obtenir une alternance plus régulière des plages d'activités scolaires d'une durée de sept semaines et de vacances d'une durée de deux semaines.

Ces données ont été reprises par la Commission des Rythmes Scolaires qui avance que les rythmes biologiques des enfants et l'alternance travail-repos justifient une réduction des grandes vacances au profit de périodes de congé étalées sur l'année (octobre/novembre, décembre/janvier, février/mars, avril/mai). Ainsi, la Commission a proposé un calendrier scolaire annuel qui, tout en gardant les congés du samedi, des jours fériés légaux et des 4 demi-jours laissés à la disposition des P.O., rétrécirait le temps des vacances d'été de 9 à 7 semaines et maintiendrait des périodes de 7 à 8 semaines de cours entrecoupés de 2 semaines de congé.

Des périodes de 7 à 8 semaines de classe faciliteraient la gestion de groupes d'enfants qui progresseraient selon des rythmes individuels à l'intérieur d'un cycle secondaire selon une conception plus modulaire.

#### 2.5.1.1 Hypothèses

Actuellement l'année scolaire comprend 182 jours d'ouverture de l'école, deux mois de vacances d'été et des périodes trimestrielles inégales d'activité scolaire (cf. année 1994-1995 : périodes de 4 semaines - du 3/3 au 3/4 ou de 11 semaines - du 18/4 au 30/6) elle ne commence pas nécessairement un lundi ni ne finit un vendredi.

Tout changement favorable à un meilleur calendrier scolaire annuel impose de revoir et de modifier cet état actuel. Mais on ne peut le faire qu'en modifiant les dates traditionnellement fixées pour le début ou la fin de l'année scolaire et pour les différents congés. Ces changements impliqueraient, par ailleurs, une actualisation de la législation en cours : Arrêté de l'Exécutif du 22 mars 1984 (dates de début d'année scolaire, des vacances de Toussaint, de Noël, de printemps, d'été);

Arrêté royal du 29 mars 1985 (choix d'ouverture de l'école: 182 jours ou 37 semaines).

En vue d'équilibrer l'année scolaire, la Commission propose (cf. Rapport p. 45) :

- des périodes de 7 à 8 semaines de cours alternant avec des périodes de 2 semaines de congé;
- de faire varier les dates de début et de fin de l'année scolaire.

Pour maintenir le rapport actuel entre jours de classe et jours de congé, la Commission propose :

<sup>14</sup> MONTAGNER H., L'enfant acteur de son développement, 1988, Paris éd. Stock.

MONTAGNER H; et al. Les systèmes relationnels et les rythmes biologiques du jeune enfant accueilli en crèche, à l'école maternelle et à l'école primaire, in CRAHAY M. et LAFONTAINE D., L'Art de la Science de l'Enseignement, 1986, Bruxelles, éd. Labor, pp. 201-231.

MONTAGNER H, Les rythmes biologiques de l'enfant, in L'enfant et l'échec scolaire. Science et VIE, 1988, n° 164, pp. 18-30.

- soit de déterminer un nombre minimum et maximum de jours d'ouverture des écoles,
- pour rester dans la moyenne des 182 jours,
- soit de déterminer un nombre de semaines d'ouverture des classes : 37 semaines.

Le Ministre de l'Education suggère (pour 1994 - 1995) un recul du congé de Pâques pour mieux équilibrer les périodes de cours et propose d'ouvrir l'école le lundi de la semaine qui inclut le 1<sup>er</sup> septembre et de la fermer le vendredi de celle qui inclut le 30 juin.

### 2.5.1.2 Tableau comparatif pour l'année 1994 - 1995

Calendrier actuellement prévu											
Rentrée		Oct./Nov.		Déc./Janv.		Fév./Mars		Avr./Mai		Vacances	
1994 (jeudi)	8 sem. 42j.	1.11 au 4.11 4 j.	7 sem. 34 j.	26.12 au 6.1 2 sem.	7 sem. 35 j.	27.02 au 3.3 1 sem.	4 sem. 20 j.	3.4 au 17.4 2 sem.	Il sem. 51 j.	30.6 (vendredi)	182 j.
Calendrier proposé par la Commission des Rythmes Scolaires											
Rentrée		Oct/Nov.		Déc./Janv.		Fév./Mars		Avr./Mai		Vacances	
29.08.94 (lundi)	8 sem. 39j.	24.10 au 4.11 2 sem.	7 sem. 34 j.	26.12 au 6.1 2 sem.	7 sem. 35j.	27.2 au 10.03 2 sem.	7 sem. 34 j.	1.5 au 12.5 2 sem.	8 sem. 38j.	7.07 (vendredi)	180 j.
Calendrier proposé par le Ministre de l'Education (Mr DI RUPO)											
Rentrée		Oct/Nov.		Déc./Janv.		Fév./Mars		Avr./Mai		Vacances	
29.08.94 (lundi)	9 sem. 44 j.	31.10 au 4.11 1 sem.	7 sem. 34j.	26.12 au 6.1 2 sem.	7 sem. 35j.	27,2 au 3.3 1 sem.	7 sem. 34 j.	24.4 au 5.5 2 sem.	8 sem. 38j.	30.6 (vendredi)	185 j.

### 2.5.2 La journée et la semaine

Depuis de nombreuses années, médecins, biologistes, psychologues, pédagogues dénoncent l'inadaptation de la journée scolaire aux rythmes de l'enfant. L'ensemble des études sur les rythmes biologiques et psychologiques (se référer aux travaux cités plus avant) montrent que l'organisme des enfants ne peut faire n'importe quoi, n'importe quand.

Selon le Professeur Fr. TESTU<sup>15</sup>, il existe « un profil de base des variations journalières de performances mentales et physiques commun aux enfants et aux adultes en situation de travail » et il existe « chez l'élève, tant au plan journalier qu'au plan hebdomadaire, un fonds d'activité rythmique individuelle ». Ainsi, avant 9 h 00 comme entre 11 h 30/ 12 h à 14 h/14 h 30, on observe une baisse ou une chute de vigilance chez la plupart des enfants. Par contre, les temps compris de 9 h à 11 h 30/12 h et de 14 h à 17 h/17 h 30 sont des moments favorables pour la plupart des travaux scolaires.

De plus, disent les médecins, la capacité d'attention et d'assimilation des enfants varie entre 15 à 25 minutes' pour les 6 - 8 ans, 20 à 30 minutes pour les 8 - 10 ans, 25 à 35 minutes pour les 10 - 14 ans. Mais comme le souligne A HUSTI<sup>16</sup> «Il ne suffit pas de chercher quelle est la capacité

<sup>15</sup> TESTU, Fr. Chronopsychologie et rythmes scolaires. 1989, Paris, éd. Masson, p. 95.

<sup>16</sup> RUSTI. A, chercheur à l'I.N.R.P. in Enquête sur les rythmes scolaires. Le Monde de l'Education. mars 1990.

maximum d'attention à tel ou tel âge. Il faut surtout se demander si les élèves s'ennuient». Présence ne signifie pas obligatoirement apprentissage ou épanouissement.

Pour Testu, il ne s'agit pas de décider de façon absolue que telle discipline doit être enseignée tel jour et à telle heure, surtout lorsque l'on considère qu'il n'y a pas des disciplines de première et seconde classes, mais seulement de décider des moments où il faut apprendre d'une manière plus «poussée». L'âge semble constituer un autre facteur dont il faut également tenir compte. Les profils journaliers évoluent avec l'âge. Ainsi, chez les plus jeunes enfants, les performances restent faibles l'après-midi alors que l'inverse est observé chez les plus âgés.

S'appuyant sur certaines données chronobiologiques et chronopsychologiques : capacités journalières de travail intellectuel qui varient de 2 h (7 ans) à 7 heures (16 ans); et durée de vigilance (voir plus haut), le rapport de la Commission des rythmes scolaires souligne l'importance de l'équilibre journalier entre temps forts et temps faibles et rappelle la nécessité du temps de sommeil nocturne (de 9 h à 11 h) ainsi que le besoin de sieste ou de détente en début d'après-midi (période de basse vigilance). Enfin, il relève le manque de mouvement de l'écolier.

Les rythmes biologiques et psychologiques marquent les rythmes scolaires. On assiste ainsi à des fluctuations du niveau de performance au cours de la journée (s'élevant au cours des matinées et des après-midis) et au cours de la semaine (s'élevant les jeudis et vendredis). Des facteurs comme l'âge, la personnalité, la motivation, influencent les fluctuations des performances.

#### 2.5.2.1 Propositions pour l'enseignement fondamental

L'échec scolaire s'inscrit aussi en référence aux besoins biologiques et est, en partie, causé par une mauvaise gestion du couple travail-repos. L'enfant a d'abord besoin d'un «maître à jouer» avant d'un «maître à penser» tant la nécessité de «se bouger» est vitale pour son développement, et, l'adolescent doit bénéficier d'une alternance de types d'activités. Ainsi, des activités physiques, artistiques et culturelles ne peuvent que favoriser les capacités de travail intellectuel et l'efficacité des activités cognitives.

La Commission des rythmes scolaires propose une répartition des activités, à travers l'organisation hebdomadaire, qui devrait tenir compte de l'efficacité de certaines demi-journées. Lors du week-end, les familles devraient continuer à se soucier de l'organisation d'activités stimulantes et équilibrées. Il s'agit de mieux tenir compte des besoins physiologiques des enfants lors des temps de repos et de repas; de veiller à alterner les activités en fonction des niveaux de performance et des capacités de vigilance, ceci dans la perspective du développement global de l'élève. Ce réaménagement de l'horaire journalier devrait mieux tenir compte et valoriser les périodes favorables à l'apprentissage, étaler la charge scolaire quotidienne sur le cycle et réserver de la place à des activités non scolaires.

Dans son rapport, la Commission rappelle la double importance d'un enseignement fonctionnel et la pratique d'une approche interdisciplinaire. Elle prône une complémentarité (articulation) entre les évaluations sommative (bilans) et formative qui remettrait en question le temps disproportionné passé aux contrôles et examens. En fait, c'est l'activité en cours qui déciderait du temps nécessaire à son exécution. L'enfant, responsable du temps à utiliser, apprendrait ainsi à mieux le gérer à travers des activités organisées selon un principe d'alternance: physiques, manuelles, intellectuelles, sociales, ...; individuelles, collectives, ...; concrètes, semi concrètes, ...; fonctionnelles, de structuration, et réparties d'une manière équilibrée selon les disciplines: langue orale, langue écrite, ... L'enfant doit aussi pouvoir choisir des activités à l'intérieur ou à l'extérieur de l'école et bénéficier de temps libre.

La Commission se positionne en faveur d'une organisation pédagogique qui tiendrait compte des cycles et des liaisons maternelle-primaire, primaire-secondaire (cf. les travaux du CEF).

##### 2.5.2.1.1 A l'école maternelle

A l'école maternelle, l'accueil de l'élève, de 8 h 30 à 9 h, serait suivi d'activités sous la forme de projets en ateliers, sans hiérarchisation de contenus, de 9 h à 11 h 30, avec interruption pour la récréation-collation. A midi, les enfants devraient bénéficier d'un temps de pause de une à trois

heures pour le repas, le repos (sieste) et le délassement. Le repas qui exige propreté et hygiène devrait se passer dans une ambiance de convivialité. L'après-midi verrait aussi des activités en ateliers de 14 h 30 à 16 h.

#### 2.5.2.1.2 A l'école primaire

Les leçons données à l'école primaire ne devraient plus être juxtaposées mais intégrées à partir des activités d'éveil: celles-ci, engendrant des activités entre lesquelles des relations donnent sens et permettent aux élèves de construire leurs propres démarches d'apprentissage.

La Commission recommande l'organisation d'une journée selon les principes d'alternance et non de cloisonnement des matières; de vigilance en fonction des niveaux de difficulté; d'interdisciplinarité et de souplesse dans la répartition du temps; d'organisation spatiale et temporelle liée à l'âge et aux besoins des enfants.

Au sein des premier et second cycles de l'école primaire, un temps d'accueil, de 8 h 30 à 9 h, 'doit permettre à l'élève de pratiquer des activités «libres». Il serait suivi des mises en situations d'apprentissage, de 8 h 30 ou 9 h à 12 h. Le temps de midi doit être étalé de 12 h à 14 h ou 14 h 30 en fonction des cycles. Cette durée doit permettre de prendre un repas à l'aise, de se reposer, de jouer. L'après-midi s'organiserait à partir d'ateliers diversifiés et selon le principe du décroisonnement.

Le temps passé à l'école après la classe, à partir de 16 h ou 16 h 30, serait occupé par des jeux, par un travail personnel valorisant, par des activités de soutien. Le problème des devoirs à domicile ou à l'étude devrait être revu à la lumière des données relatives aux capacités journalières de travail intellectuel et aux capacités de vigilance des enfants.

#### 2.5.2.1.3 Organisation de la semaine

Le lundi, peu propice aux activités de haute vigilance, se prête bien à l'élaboration des projets qui seraient mis en commun, communiqués et évalués le vendredi après-midi. Le mercredi après-midi verrait une organisation de l'accueil réalisée en partenariat. En matière de mi-temps pédagogique, la Commission opte pour une répartition sur les matinées et les après-midi d'une même proportion d'activités en veillant à leurs alternances et à leurs interrelations, évitant ainsi toute concentration d'activités d'un type particulier le matin et l'après-midi.

#### 2.5.2.1.4 Le temps de l'adulte (enseignant et personne-ressource)

La mise en oeuvre des projets, l'aménagement du temps de présence des élèves, l'ajustement des activités rend indispensable l'organisation d'un temps de concertation pour les enseignants. La Commission suggère que les équipes puissent se trouver des plages pour cet indispensable temps de concertation à l'intérieur du temps normal de présence des enseignants (26 heures) et émet le souhait de l'octroi de deux périodes supplémentaires dans le capital-périodes (voir Avis n°11).

Si l'école doit accueillir les enfants de 7 h 30 à 17 h 30, l'encadrement des enfants nécessite, aux côtés du personnel enseignant, un personnel complémentaire tout autant compétent. La qualité de ces moments d'accueil implique que des ressources supplémentaires en personnel mais aussi en infrastructures et en matériel soient données à l'école. Cette organisation demande aussi une coordination, un encadrement, une évaluation. La Commission demande que des expériences dont les objectifs poursuivent l'amélioration des rythmes scolaires et des procédures pédagogiques puissent être menées.

En proposant une amélioration des rythmes scolaires comme moyen de lutte contre l'échec, la Commission insiste pour que toute nouvelle approche organisationnelle soit globale et que l'aménagement des rythmes scolaires s'inscrive dans le cadre de la rénovation du système éducatif. En ce sens, la notion de rythmes scolaires doit s'intégrer à la notion plus large de rythmes de vie de l'enfant et de l'adolescent (temps scolaire et extrascolaire). Toutefois, l'aménagement du temps scolaire et parascolaire ne veut pas dire que l'école doit tout faire ou tout prendre en charge.

D'ailleurs, actuellement, elle ne le pourrait. Par contre, ouverte sur son environnement, elle doit bénéficier d'un partage des responsabilités et de l'aide de partenaires.

D'autre part, cette notion de rythmes scolaires doit être liée à l'organisation des cycles d'enseignement. Donner la préférence au parcours d'élèves en cycles d'enseignement au lieu d'un parcours en années scolaires successives, c'est briser la rigidité du temps d'apprentissage pour l'adapter sous une forme plus souple.

#### 2.5.2.2 Propositions pour l'enseignement secondaire

La Commission, constate un volume de travail de type cognitif trop élevé; un nombre trop élevé de matières (réparties sur la semaine ou sur la journée) enseignées dans chaque année d'étude; un nombre élevé d'enseignants face à l'adolescent; des contenus saucissonnés; une alternance des contenus ne relevant d'aucun projet cohérent; une rigidité de la réglementation concernant les titres et l'application de la réglementation en matière de réaffectation conduisant beaucoup d'enseignants à partager leur horaire entre plusieurs implantations. La Commission soutient l'idée d'un partage équilibré entre les activités de type cognitif, moteur et affectif et défend pour le jeune un accès à l'autonomie pour qu'il devienne acteur dans sa vie personnelle, sociale et professionnelle (cf. objectifs généraux).

A l'encontre d'un émiettement des matières, la Commission cite l'exemple d'un système d'enseignement «concentré» : les cours capsules au Québec - nombre d'heures d'une matière plus élevé pendant un laps de temps plus serré -. Cela demanderait une formation des enseignants au travail d'équipe et aux pédagogies actives.

##### 2.5.2.2.1 Au premier degré

Pour répondre aux objectifs d'éducation globale, d'une plus grande cohérence des apprentissages et d'une utilisation maximale des temps d'apprentissage, la Commission propose d'insérer durant le temps scolaire, hebdomadaire et journalier, et à côté des périodes d'apprentissage des savoirs et des savoir-faire (premier type d'activités à taux élevé de vigilance), les travaux à domicile ainsi que les activités artistiques, culturelles, physiques et sociales (second type d'activités).

Ces dernières activités pourraient être organisées sous forme d'ateliers et rassembleraient des élèves d'âges différents. Elles se tiendraient sous la responsabilité d'enseignants et d'animateurs spécialisés (communication, expression, ...).

##### 2.5.2.2.2 Durée et nature des activités en temps scolaire

Pour faire face à l'habitude «transmission de connaissances», la Commission émet l'hypothèse d'utiliser des unités de temps scolaires de 90 minutes (sauf pour l'initiation aux langues vivantes) comprenant à la fois des activités de haute et de moindre vigilance, de travail collectif et individuel, de recherche et de communication, ... Ainsi, on devrait alléger les programmes et tendre vers l'objectif «apprendre à apprendre».

Exemple d'horaire hebdomadaire:

- 14 unités d'apprentissage de 90 minutes réparties sur les matinées (8 h 45 à 12 h 15) et en fin de journée (de 15 h à 16 h 30);
- 4 unités d'ateliers organisées chaque jour de 13 h 15 à 14 h 45, périodes de faible vigilance, (expression, communication, bibliothèque ou CD., travail en groupe, tutorat, guidance, rattrapage, ...).

Si l'on inclut le mercredi après-midi, il faut alors compter 15 et 5 unités. Une formule de formation personnalisée, composée d'activités laissées au choix de l'élève, permettrait à celui-ci d'opter, par «panachage», pour un enseignement «à la carte».

##### 2.5.2.2.3 Le temps de l'enseignant

La Commission a voulu mettre l'accent sur l'importance de certaines attitudes et pratiques comme :

- la prise de conscience d'une éducation globale;
- l'alternance théorie et pratique;

- un suivi plus consistant pour chaque cours;
- une gestion du temps corrélée avec le taux de vigilance;
- un temps de concertation indispensable;
- une pratique de l'interdisciplinarité;
- un recours à l'évaluation formative, à l'apprentissage des méthodes de travail, à la pédagogie du projet, à la pédagogie différenciée, ...

La Commission rappelle que les communautés éducatives doivent organiser elles-mêmes et démocratiquement la répartition des unités en fonction des options pédagogiques qu'elles ont prises. Elle tient aussi à préciser que s'il y a expérimentation, toute l'équipe en situation stable doit s'inscrire dans le projet sans accroissement de l'horaire des enseignants. Enfin, l'école doit pouvoir collaborer avec des partenaires extérieurs. Un exemple de partenariat est cité: la collaboration école-collectivités locales, en France.

#### 2.5.2.2.4 Aux deuxième et troisième degrés de l'enseignement général

La Commission estime que l'organisation proposée pour le premier degré pourrait être adaptée aux 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> degrés de l'enseignement général, l'organisation du système de l'enseignement «concentré» pourrait même y être accentuée. L'évaluation de type formatif serait privilégiée et l'évaluation normative n'interviendrait qu'au terme du cycle.

Elle y voit une restriction : la polyvalence des enseignants serait de moins en moins pertinente.

#### 2.5.2.2.5 Aux deuxième et troisième degrés des enseignements technique et professionnel

Actuellement, le temps consacré à «l'option de base groupée» prend de 60 à 75 % de l'horaire hebdomadaire, aussi, la Commission propose qu'une durée équivalente à trois jours complets lui soit réservée. On pourrait étendre le modèle de la «classe-atelier» ou s'inspirer du système français des «espaces intégrés» : aux élèves d'une option de base groupée est réservé un espace dans lequel diverses activités sont possibles: information, documentation, centre de calcul et informatique, centre d'expérimentation et laboratoire; les élèves se répartissent dans les différents lieux de «l'espace» pour effectuer des activités variées, nécessaires, logiques, utiles et pertinentes. Cette organisation exigerait une formation appropriée des enseignants pour les rendre compétents à mener une action interdisciplinaire, domaine dont les «contours sont plutôt mouvants».

Ces trois journées (si consécutives) pourraient aussi être consacrées au stage dans l'entreprise.

L'organisation de la journée scolaire doit prévoir des moments où l'élève puisse s'aérer et se détendre. La pause de midi d'une heure au moins doit être garantie. Faisant une distinction entre le temps de présence de l'enfant, celui de l'élève et celui de l'adulte, la Commission propose que dès l'ouverture de l'école, l'enfant puisse bénéficier d'un accueil de qualité. De même, lors des heures qui suivent le dernier cours, l'école doit disposer d'un encadrement qui assure une fonction éducative et non une «garderie-parking».

## 2.6 Respect des rythmes scolaires et accueil de l'enfant

Le thème des rythmes scolaires met en évidence le problème fondamental de l'accueil de l'enfant. Revoir la présence de l'enfant à l'école c'est se préoccuper de l'accueil de celui-ci pendant et en dehors du temps scolaire, dans ou à proximité de l'école.

Perrine C. Humblet<sup>17</sup>, coordonnateur du réseau européen des modes de garde des enfants résume la situation de la manière suivante: « Le mode d'accueil principal des enfants de plus de trois ans a des objectifs pédagogiques: il s'agit de l'enseignement maternel suivi de l'enseignement primaire. Il n'est toutefois pas organisé pour satisfaire des besoins de garde pour les enfants dont les parents sont indisponibles pour des raisons professionnelles. Les besoins en cette matière sont actuellement largement négligés sur le plan de la politique de l'accueil des enfants, puisque les parents/vois organisateurs ne sont pas obligés d'y pourvoir, et lorsqu'ils le font, ils

<sup>17</sup> Humblet, Perrine C., "Activité professionnelle des parents et accueil des enfants de moins de 10 ans". Journée d'étude du 14 mars 1990.

n'ont aucune directive d'organisation et d'encadrement à respecter. » Comme l'encadrement des enfants en dehors des heures de cours est très limité et les moyens financiers spécifiques inexistant, les écoles ne peuvent qu'organiser une « garderie-parking ».

La radioscopie de l'Enseignement<sup>18</sup> nous a fourni quelques informations «chocs» en ce domaine. Des 1093 écoles fondamentales de la Communauté française de Belgique qui ont rempli le questionnaire d'enquête, il apparaît que quatre écoles sur cinq (80 %) organisent des garderies le matin et trois sur quatre (75 %) le soir. Elles sont dans trois-quarts des cas de la responsabilité seule des établissements.

Les écoles sont en moyenne ouvertes une heure avant le «coup de sonnette» et fermées une heure après celui-ci, mais de nombreux enfants sont à l'école de 7 h à 18 h. Les garderies sont fréquentées en moyenne par 21/22 élèves (+ 12,5 % de la population d'une école).

Si l'on ajoute que dans neuf écoles sur dix, une moyenne de 70 élèves restent au «dîner tartines» soit en moyenne 42 % des élèves d'une école), on eut sans se tromper affirmer que l'institution scolaire est responsable des enfants en dehors des heures de cours pendant une durée qui oscille de trois à quatre heures en moyenne par jour.

Ces données peuvent aisément expliquer une part du malaise des enseignants quant à la diversité des missions attribuées à l'enseignement, des attentes des parents, et aux rôles qu'ils doivent jouer.

En effet, toujours en se référant aux moyennes un élève passerait neuf (9) heures à l'école durant lesquelles 5 h 30 seulement seraient consacrées aux apprentissages. Ainsi, un enfant «moyen» passe 3 h 30 par jour à l'école en plus du temps de classe. Que faire pendant ces «temps morts» ?

On peut aisément imaginer les attentes des parents face au système et le désarroi des «gardien(s)nes» (enseignant(e)s ou non) face à ces nouveaux besoins. Il n'existe en effet aucune formation, aucun programme, aucune directive qui les aide à répondre à cette réalité. Chaque établissement ou pouvoir organisateur, à titre individuel, a mis en place les structures d'accueil (la concurrence joue aussi en ce domaine).

Le rapport souligne que 62 % des écoles n'ont pas de local de garderie et 23 % des écoles n'ont pas de réfectoire. Dans tous ces cas, ce sont les classes qui servent aux usages auxquels elles ne sont pas adaptées, ce qui entraîne des difficultés notoires.

Le document «Articulation des objectifs et des moyens» (Avis n°11) contient une série de propositions financièrement chiffrées pour améliorer l'organisation de l'accueil de l'enfant dans les écoles. En préalable, il dit que l'accueil de l'enfant à l'école doit être reconnu par la société. La présence d'enfants à l'école en dehors des heures scolaires, dérive d'un besoin créé par la société qui demande à l'école de gérer ce temps d'accueil. Aussi, la société se doit de donner plus et mieux à l'école pour accomplir cette mission.

On peut d'ailleurs affirmer qu'un accueil mieux organisé à l'école, bénéficiant notamment d'un personnel compétent, favorisera la réussite scolaire de tous les enfants. Aussi, la réflexion à propos d'un futur système scolaire (l'école comme lieu ouvert, éducatif, social, culturel, sportif) doit intégrer des propositions pour une qualité de vie qui concernerait à la fois l'enfant et l'enseignant et qui se passerait aussi bien pendant le temps d'obligation scolaire et pendant le temps d'accueil valorisé.

Acceptant et approuvant les recommandations de la Commission des rythmes scolaires, le groupe de travail les a répercutées au travers des activités scolaires et extrascolaires, vues toutes «nobles», qu'il s'agit d'emboîter au service d'un «même» enfant. A partir de l'objectif «accueil de l'enfant», il s'agit d'innover en matière de gestion d'un système car si de nouveaux rythmes scolaires s'imposent, des prestations différentes s'imposeront à l'enseignant, pour qui, ce pourrait être l'occasion de devenir un véritable «pédagogue polyvalent».

Aussi, il faudrait :

---

<sup>18</sup> Radioscopie de l'enseignement, 31 mars 1992.

- admettre une souplesse du temps de présence, du temps de prestation;
- admettre la polyvalence des fonctions;
- redéfinir le volume des prestations de l'enseignant;
- revoir la gestion de la carrière de l'enseignant selon les capacités et son projet personnel; - s'accorder entre partenaires;
- définir la responsabilité de chaque intervenant;
- préserver les différents statuts.

### 2.6.1 Accueil journalier

Quelques «évidences» découlent d'une modification des rythmes journaliers: il n'est, par exemple, possible d'étendre le temps de midi que s'il y a un accueil organisé; l'allongement du temps de midi demande que l'on exploite autrement les heures de l'après-midi; qu'au départ des matières, il faut revoir l'alternance des activités soutenues, de décompression et intermédiaires (emboîtement des activités), etc...

Les enfants sont à l'école. Ils doivent y rester dans la mesure du possible, il faut donc éviter de les transporter ailleurs. L'accueil organisé au sein même de l'école de l'élève est à considérer comme un accueil «positif. Mais, les infrastructures scolaires actuelles ne sont pas adéquates, elles ne peuvent répondre efficacement à cette demande. La structure «classe» ne convient pas pour ce type d'organisation. Aussi, à condition de rénover la «maison école» les bâtiments scolaires pourraient servir à l'accueil de l'enfant. Il s'agirait d'aménager et d'adapter au type d'activités propres à l'accueil de l'enfant des locaux ou espaces particuliers.

Ce temps d'accueil doit se faire avec des «pédagogues» capables d'assurer avec compétence ce qui serait mis en place. En référence à cette compétence, nous rappelons que la fonction de puéricultrice, essentiellement consacrée aux plus jeunes enfants et dont la formation devrait être réévaluée, doit être «enfin» organiquement intégrée dans l'équipe pédagogique de toute implantation à section maternelle.

Considérant les situations scolaires différentes, il conviendrait de mettre à la disposition de chaque école une enveloppe globale - un volume d'heures -. Ainsi, chaque école, adaptant la durée de l'accueil, devrait pouvoir gérer cette «enveloppe» à sa convenance, selon une certaine souplesse reconnue, seule ou en collaboration avec d'autres organisations: clubs sportifs, académie de musique, des beaux-arts, piscine, ... A l'opposé de la «garderie» qui voit des enfants assis dans une classe attendant le début des cours, l'accueil de l'enfant à l'école serait valorisant. Il s'inscrirait dans le réaménagement de nouveaux rythmes scolaires qui implique une redistribution du temps et des contenus d'enseignement.

C'est l'occasion de renforcer la part de la culture à l'école et de l'intégrer lors des activités scolaires et extrascolaires: éducation aux loisirs, activités physiques, manuelles, artistiques, sociales et culturelles, et ainsi, considérer l'enfant comme n'ayant pas seulement un cerveau.

Ces activités d'éveil ou jeux :

- seront en relation avec l'âge des enfants concernés;
- seront de nature différente selon le moment de la journée (matin, midi, soir);
- tiendront compte du nombre d'enfants présents;
- seront un substitut heureux aux devoirs à domicile,
- devront être de compensation et non programmées comme «bourrage de crâne» dans le cas du rattrapage.

A cet égard, certains enfants de milieux défavorisés, évoluant dans un environnement familial parfois très «pauvre», devraient tirer profit du personnel accueillant et de l'espace scolaire prévus par cet accueil. Comme nous l'avons écrit précédemment, l'intégration de ces contenus à caractères physique, social, culturel, et l'éducation aux loisirs impose une modification des infrastructures.

Chaque implantation organisée devrait être dotée d'une équipe éducative de base minimale stable pour rendre aux élèves les services demandés. La répartition et la distribution des moyens pourraient se faire selon une formule forfaitaire :

- proposition d'un budget à adapter aux circonstances locales;
- proposition d'un coefficient d'amélioration du capital-périodes dont la gestion peut tenir compte d'un partenariat.

Chaque Pouvoir organisateur se voit attribuer l'ultime responsabilité de cet accueil et doit en assurer les moyens. Toutefois, les budgets complémentaires pourraient provenir des secteurs hors enseignement. Ces moyens mis à la disposition des pouvoirs subventionnés devraient être tels qu'ils puissent assurer l'organisation de l'accueil.

### 2.6.2 Accueil hebdomadaire

Sachant que l'investissement premier doit rester à l'accueil journalier qui est prioritaire, que proposer pour un temps d'accueil plus conséquent comme celui du mercredi après-midi? Les heures d'accueil additionnées augmentent considérablement l'offre de l'accueil de l'école. Cette contrainte exige une aide complémentaire que l'on peut aussi trouver par l'apport d'un partenariat. Les activités, d'initiative publique ou privée, pourraient être organisées à l'aide des infrastructures et du matériel mis à la disposition des organisateurs par les écoles ou par d'autres institutions. A ce stade, il faut accepter le transport des enfants pour les rassembler en fonction de choix d'activités (sportives, culturelles, sociales, de prévention).

Le partenaire extérieur est ici renforcé et privilégié. L'offre devrait être faite aux associations, organisations, clubs sportifs, culturels, mais aussi aux étudiants de l'enseignement supérieur, aux mouvements de jeunesse, aux mouvements d'éducation permanente, ... qui y verraient l'avantage de bénéficier d'incitants financiers ainsi que de pouvoir disposer de locaux.

C'est l'institution scolaire qui, par son P.O. ou son directeur, se verrait attribuer la responsabilité «interne» de l'ensemble de l'organisation de l'accueil de l'enfant durant ces périodes, organisation effectuée en «partenariat» limité. La maîtrise de l'organisation reviendrait soit au «maître d'œuvre», c'est-à-dire, à l'organisation scolaire, soit à une coordination, en fonction de la collaboration de plusieurs écoles.

Ce type d'organisation nécessite une coordination «stable» du projet. Une personne mandatée par le P.O. et membre du personnel enseignant, avec supplément de traitement ou crédit d'heures, assurerait une mission de responsabilité quant à la coordination de l'accueil. Cette coordination impliquerait une concertation entre le scolaire et l'extrascolaire. Les contenus s'établiraient en fonction des partenaires extérieurs et seraient offerts au choix des enfants. L'optimisation des choix suppose une certaine mobilité des enfants; L'idée de l'emploi d'une enveloppe souple, concrétisée par le capital-périodes convertible en moyens financiers (C.P. à géométrie variable, avec marge de manoeuvre possible) est reprise ici et pourrait être aussi utilisée pour un accueil de durée plus longue. Le principe de gratuité devant être respecté, l'école recevrait une enveloppe et la gérerait selon ses options: ex. crédit d'heures pour le coordinateur. Par ailleurs, l'école peut rester ouverte à des propositions venant d'un partenariat extérieur.

### 2.6.3 Accueil de longue durée

Durant ces périodes de long congé, l'encadrement des enfants impliquerait la collaboration de partenaires potentiels en synergie avec l'école. La Commission des Rythmes Scolaires propose de concevoir et développer les modalités d'instauration d'un partenariat très large au plan des communautés locales. Le Conseil (cf. doc. Articulation objectifs-moyens) a pour sa part rappelé que l'organisation de l'accueil de l'enfant pendant les périodes plus longues est nécessaire car la manière dont l'enfant, «riche» ou «pauvre», passe ses vacances le détermine et influence sa rentrée à l'école.

Chacun sait le poids des réalités économiques: ce sont les enfants des milieux en difficulté qui subissent le plus négativement les effets d'une mauvaise organisation des rythmes, qu'ils soient journaliers ou annuels. Les réalités vécues dans les Z.E.P. en apportent l'éloquent témoignage.

L'appel à un partenariat s'avère opportun afin de pouvoir répondre à l'accueil des enfants pendant les vacances. L'organisation nécessite que les divers acteurs se concertent et que s'opère une évaluation de l'organisation, à la fois interne et externe.

#### 2.6.4 Les contrats C.A.T.E. : Ville-Enfant / Ville-Adolescent

Par la loi d'orientation sur l'éducation de juillet 1989, la France a indiqué clairement que la question des rythmes devenait une priorité. Une logique allait être appliquée: l'intégration d'activités physiques et culturelles en vue d'aboutir à une répartition mieux équilibrée des efforts et une adaptation des horaires traditionnels.

Pour les concepteurs des projets français des Contrats d'Aménagement du Temps de l'Enfant (C.A.T.E.) et des Contrats C.A.T.E., Ville-Enfant / Ville-Adolescent, la pratique de ces activités à l'extérieur de l'école et sans lien avec elle, peut être source de temps perdu et de fatigue supplémentaire. Leur logique est que ces activités s'articulent avec le projet d'école et s'intègrent dans la vie scolaire.

Déjà à partir de 1988 et sous l'action combinée des Ministères de la Jeunesse et des Sports, de la Culture et de l'Education nationale, un développement particulier d'activités artistiques, technologiques, scientifiques, physiques et sportives a favorisé de nouvelles organisations de la journée des enfants, prenant en compte réellement leurs rythmes de vie dans l'école comme dans la cité, pendant les périodes scolaires comme pendant les congés.

Le premier axe de ce dispositif fut la mise en place des C.A.T.E. Durant la période scolaire, il s'agit d'aménager le temps quotidien de l'enfant en prenant en compte, autant qu'il est possible, les données scientifiques relatives aux rythmes biologiques et aux rythmes d'apprentissage et s'étendant dans l'année scolaire.

Les collectivités locales (3.500 communes engagées en 1989/1990), les associations (20.000 en 1988/1989) ont été appelées à jouer un rôle fondamental afin d'accueillir les enfants avant ou après la classe ou encore pendant l'interruption de la mi-journée.

Le second axe du dispositif fut les Contrats Ville-Enfant qui recouvrent les périodes de congés scolaires. Au niveau d'un quartier, d'une ville, d'un groupement de communes, d'un canton, voire d'un département, ces actions fédèrent par un projet global - par une politique inter partenariale et contractuelle - tout un ensemble d'organismes, d'institutions, de programmes, de services, d'associations qui mettent en synergie leurs initiatives pour la prise en compte de la dimension enfant et jeune dans la cité.

## 2.7 Glossaire

- ◆ Chronobiologie : Etude des rythmes biologiques, étude des changements quantitatifs, réguliers et périodiques des processus biologiques au niveau- de la cellule, d'un tissu, d'un organe, d'un organisme ou d'une population.
- ◆ Rythmes circadiens : Période située entre 20 et 28 heures. Exemple: alternance veille - sommeil, alternance des activités humaines.
- ◆ Rythmes infradiens : Période supérieure à 28 heures. Exemple: période de 28 jours pour l'ovulation chez la femme, période de 12 mois: les corticostéroïdes sécrétés par la glande surrénale (hormones dites de «stress» le sont plus en février-mars qu'au cours des autres mois). Les taux de testostérone sont plus élevés en octobre.
- ◆ Rythmes ultradiens : Période est inférieure à 20 heures, de l'ordre de quelques minutes ou de quelques heures. Exemple: vigilance et attention alternent avec non vigilance et manque d'attention. Selon Inizan, les enfants très vigilants apprennent à lire en 52 heures et les moins vigilants en 81 heures.